

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016**

**-Présents** : Reuter Bernard, Keller Myriam, Brochet Pierre, Desbuissons Catherine, Deslandes Patrick, Druguet Agnès, Faure Thierry, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Nanterme Bernard-Pierre

**-Absents** : Bouchot Alain, Borda Marie-France, Jambon-Scheffer Ariane, Rey Jean-Marc  
Bouchot Alain a donné pouvoir de vote à Leroy Philippe, Borda Marie-France a donné pouvoir de vote à Druguet, Agnès Jambon-Scheffer Ariane a donné pouvoir de vote à Keller Myriam

M. Deslandes est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Il est accepté à l'unanimité.

**Point 1 : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

M. le Maire informe le Conseil :

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale.

En conséquence, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités prévues. Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité, en regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire.

Article 2 : d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis.

Article 3 : de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Adopté à l'unanimité.

**Point 2 : Travaux sur le lagunage.**

Suite à des problèmes techniques non prévus au départ, il a été nécessaire de revoir à la hausse le budget initialement prévu (caisson mélangeur pour 7 journées : 3 480,00 € ; aménagement de l'entrée et de l'accès au lagunage : 8 524,50 €) ; ce qui porte le montant HT de la dépense à 62 304,50 €, sous réserve de l'enlèvement des graviers de l'accès après la fin des opérations (1620,00 € à déduire).

M. Leroy remercie le travail de la commission Assainissement, notamment M. Bouchot.

Adopté à l'unanimité.

**Point 3 : Contrats et devis concernant les temps d'activités périscolaires (TAP).**

Il s'agit d'avaliser le recrutement et les contrats concernant les agents vacataires intervenant au cours des TAP. Ces contrats courent, pour une première période, de septembre à décembre 2016, soit 12 séances.

Mme Keller communique les noms, domaines d'intervention et coûts pour chaque intervenant.

**DEPENSES \_ TAP 2016/2017**

Intervenants	Activités	Coût /séances	Nbr séances	Coût annuel	Contrats
AZZOPARDI Céline	Espagnol	83,33 €	12	1 000,00 €	Devis
GERMAIN Elodie	Language des signes	50,00 €	12	600,00 €	vacation
MARJOLLET-FAURE Catherine	Art plastique	40,00 €	36	1 440,00 €	Devis
BENICHOÛ François	Percussions	49,50 €	36	1 782,00 €	Devis
DEMIAS Nathalie	Scrapbooking	50,00 €	36	1 800,00 €	vacation
DEMUR Jean-Claude	Boules sportives	- €	12	- €	gratuit
GARCIA Maud	Musicothérapie	50,00 €	72	3 600,00 €	devis
JOANNIN Geneviève	Art plastique	128,00 €	72	9 216,00 €	Devis
LECLERC Caroline	Comédie musicale	45,00 €	72	3 240,00 €	Devis
MERCIER Hervé	Potier	86,86 €	72	6 254,00 €	Devis
PIROLLET Aurore	Théâtre, mime, clown	50,00 €	72	3 600,00 €	devis
PRUNIAUX Jérôme	Photo	50,00 €	36	1 800,00 €	Devis
SCALI Frédéric	Photo Light Painting	50,00 €	36	1 800,00 €	Devis
SCALI Frédéric	Vidéo	50,00 €	36	1 800,00 €	Devis
BARBIER Nathalie	Garderie	15,52 €	192	2 979,84 €	
CHEVALIER Lydie	Garderie	4,50 €	192	864,00 €	
TRAINI Anais	Garderie	2,66 €	192	510,72 €	
<b>TOTAL ANNEE SCOLAIRE 2016 / 2017</b>				<b>37 932,00 €</b>	

M. Leroy demande pourquoi certaines animations dépassent le coût horaire maximum de 50,00 € fixé par la Commune.

Mme Keller explique le cas particulier de M. Mercier, potier, qui apporte sur place son propre tour et emporte chez lui les pièces à cuire dans son propre four, ce qui explique un surcoût de 35,86 €. Mme Druguet note que l'écart est encore plus grand pour Mme Joannin qui dépasse les 50,00 € de 78,00 €, soit 2,5 fois la somme.

Mme Keller admet que Mme Joannin a refusé de discuter cette somme mais fait remarquer qu'elle est la seule intervenante titulaire du BEATEP, ce qui permet à la Commune d'obtenir une aide de l'État. Elle précise que Mme Joannin apporte la totalité du matériel nécessaire à son intervention et que le groupe qui en bénéficie est de 18 enfants.

Le Conseil valide le document pour un trimestre, soit jusqu'en décembre 2016 et se réserve le droit de le rediscuter pour 2017.

Il accepte également le recrutement en emploi aidé de Mme Traïni pour une durée annualisée de 25 heures. Elle sera intégrée à la garderie et suppléera les absences possibles des intervenants.

M. le Maire profite de l'occasion pour signaler que les effectifs de l'école sont en hausse avec 162 élèves inscrits pour cette année scolaire 2016-2017.

#### **Point 4 : Modifications mineures du plan local d'urbanisme (PLU).**

Les modifications mineures sont acceptées à l'unanimité par le Conseil après lecture de M. le Maire.

Elles seront effectives dès que la Sous-préfecture en aura eu communication, soit lundi 5 septembre.

M. Leroy remercie le personnel de l'Agence 01 pour son aide précieuse.

#### **Point 5 : Décisions modificatives au budget de la Commune.**

Il est demandé au Conseil d'approuver les décisions modificatives concernant la modernisation de l'éclairage public de différents secteurs :

\*décision modificative N. 2 pour la somme de 8 500,00 € à transférer du compte 2315 au compte 2041582

\*décision modificative N. 3 pour la somme de 600,00 € à transférer du compte 2315 au compte 2041582

Accepté à l'unanimité.

#### **Point 6 : Fixation du prix du terrain « Boyer – Pontagnier ».**

M. le Maire rappelle que le Conseil, au cours de sa séance du 6 mai 2015 avait accepté la vente d'un chemin communal au profit de MM. Bernard Boyer et Pierre Pontagnier, chemin qui n'existe plus physiquement depuis de très nombreuses années.

Par courrier en date du 12 mai 2016, le services des Domaines a informé la Mairie qu'il ne pouvait donner suite à la demande d'évaluation du bien et laissait au Conseil municipal le loisir de le faire lui-même.

Aussi il convient de fixer ce prix de vente. M. le Maire rappelle qu'une évaluation avait été faite il y a peu de temps par les Domaines sur une autre vente pour un prix de 50,00 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention), fixe le prix à 50,00 € le m<sup>2</sup>. Il précise que l'ensemble des frais inhérents à cette vente (frais de notaires, de géomètres ou autres) sont à la charge des acquéreurs.

### **Point 7 : Demande d'achat de terrain de la part de M. Maillet.**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Maillet concernant l'achat des parcelles cadastrées C N.88 et N.117.

Mme Keller donne lecture du mail que M. Bouchot a fait parvenir aux membres du Conseil dans lequel il explique que pour lui, et lui seul, il est impossible de vendre ladite parcelle, ce qui enclaverait une parcelle communale réservée située plus bas.

Mme Keller demande son avis à M. le Maire qui rappelle la position déjà exprimée des anciens conseils municipaux : « On ne vend à personne car c'est toujours source de conflit ».

M. Leroy explique que ce qui prévaut en matière de vente des biens communaux est à étudier au cas par cas. Il reprend l'argument de M. Bouchot sur l'enclavement . Il reconnaît que le terrain est clos par une barrière tout le temps ouverte et que c'est M. Maillet qui entretient le terrain. Si ce terrain est vendu, il y aura toujours un droit de servitude donc le nouveau propriétaire ne pourra en aucun cas modifier l'aspect du terrain.

**20 heures 30** : M. le Maire interrompt le cours du Conseil pour laisser s'exprimer M. Maillet.

**20 heures 34** : reprise du Conseil.

Le Conseil préconise qu'on contacte le notaire de la Commune pour en savoir plus sur la notion de servitude.

### **Point 8 : Éclairage des abri-bus.**

Choix de la proposition de Climatek Culoz 8 955,00€ HT soit 10 746,00€ TTC. à l'unanimité du Conseil.

Autres devis reçus, :

\*rapid'elec Ceyzérieu montant HT 14 000€ soit 16 800€ TTC

\*ZEG Ceyzérieu montant HT 11 504,00 soit 13 804,80 € TTC

\*SIEA syndicat intercommunal d'électricité reste à la charge de la commune 9 714,16€

### **Point 9 : Remboursement du cabinet d'assurance de la Commune..**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil le remboursement par chèque reçu d'Allianz, assureur de la Commune pour la réparation du vitrail de l'église (744,00 €) la facture a été payée pour un montant HT de 870€ soit TTC 1 044€

### **Point 10 : Devis.**

Aucun.

Monsieur le Maire demande les devis de ciné'Ceyz comme prévu initialement.

### **Point 11 : Urbanisme.**

Permis de construire

- M. AYLANC et Mme KARABACAK, parcelles H 1015 et 1018, habitation principale de type traditionnel, en cours d'instruction ;
- SCI KLM, BANGE Michel, parcelle C 202, création et rénovation de logements, création d'un commerce, en cours d'instruction ;

- M. QUENIN Sébastien et Mme BANGE Tracy, parcelle D 287, rénovation et agrandissement maison, en cours d'instruction ;
- PC modificatif : M. AYLANC Huseyin, parcelle H 180, accordé le 02 septembre 2016 ;
- PC modificatif : Mme DALIGAND Claire, parcelle G 346, en cours d'instruction.

\* Certificat d'urbanisme

- M. ARRAMBIDE Leonardo, parcelle B 617, CU opérationnel, reçu le 02 septembre 2016 ;
- Maître Stéphanie DAL DOSSO, parcelle B 612 et 1238, CU informatif, reçu le 02 septembre 2016.

\* Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

- GIREL Marie-Claude, Jean et Colette, parcelle C 284
- GUSMINI – NOYES, parcelles C 125, 905, 907
- MOREL- CAVERIVIERE, parcelles B 612 et 1238

\* Autorisation de travaux

- SCI KLM, BANGE Michel, parcelle C 202, création et rénovation de logements, création d'un commerce, en cours d'instruction.

**Point 12 : Courriers.**

-Suite au courrier de Mme Berne concernant la sécurisation du cheminement entre le bas du hameau de Morgnieu et l'abribus de Chavoley, un devis sera demandé au SIEA.

-courrier de l'ONF concernant la pyrale du buis et les risques incendie.

**Point 13 : Questions diverses.**

Cinécey : communication de Mme L'Herbette à propos d'une réunion le samedi 1<sup>er</sup> octobre à la Maison du Marais pour visionnage des films.

Question de M. Leroy à propos du regroupement des communes.

La décision du Préfet sera communiquée en début de semaine prochaine.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare le Conseil terminé. Il est 22 heures 05.**

**Le Maire,  
Bernard REUTER**



*Handwritten signature of Bernard Reuter*